

asile.ch

198

REVUE
D'INFORMATION
JUIN 2024

Informer,
pour défendre
les droits
des réfugié·es



L'ÉDITO	1
Notre nom change, mais pas notre raison d'être	
OPINION — Sophie Malka	2
Quand l'inacceptable devient légal	
FACT-CHECK — Sophie Malka	4
Nouvelle initiative de l'UDC	
ÉCLAIRAGE — Juliette de Montmollin	5
Naturalisation des jeunes issu·es de l'asile. Un parcours du combattant	
TÉMOIGNAGE — Juliette de Montmollin	7
Ni réfugié, ni Suisse. Toutes les portes sont fermées	
RÉFLEXION — Pierre Bühler	9
<i>Make Human Rights great again !</i>	
De l'univoque, du singulier et de l'universel	
MOBILISATION — Nathalie Diaz-Marchand	14
& Béatrice Faidutti Lueber	
Et vogue la galère. Survivre à la mer, vivre ici	
LIVRE — Danielle Othenin-Girard	16
Khalil Lyamlahy <i>Évocation d'un mémorial à Venise</i>	
Un roman pour ne pas céder à l'indifférence	
CHRONIQUE MONDE — Isaline Roverato	18
CEUTA Barrer à tout prix l'accès au territoire européen	
EMPLOI — Laurine Jobin	22
« Ces jeunes veulent bosser et rester dans l'entreprise »	
INITIATIVE — SINGA, Yojoa & Découvrir	24
Une charte pour l'inclusion	
INTÉGRATION — Emmanuelle Werner Gillioz	25
Soft skills : l'atout négligé de l'expérience migratoire	
JUSTICE — Sophie Malka	27
Incendie du foyer des Tattes. La responsabilité de l'État était engagée	
EN BREF — Sophie Malka	28

Abonnement

20 frs / an pour 5 numéros

IBAN CH3809 00000 01200 95841



Abonnez-vous ou
soutenez-nous avec TWINT !

Notre nom change, mais pas notre raison d'être

...ou pourquoi *Vivre Ensemble* devient asile.ch

Il y a celles et ceux qui regretteront sans doute l'abandon d'une appellation à l'intention généreuse, pragmatique, visionnaire car si peu usitée au lancement du petit journal en 1985. Un *Bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile* né avant Internet et les réseaux sociaux ; les premières décisions de renvoi annonçaient une pluie d'expulsions, conséquences de la toute première révision de la loi sur l'asile. Il s'agissait pour Vivre Ensemble de mettre en lien, soutenir et médiatiser les mouvements de résistance à ces renvois et les élans de solidarité essaimant partout en Suisse romande, de faire émerger les bonnes pratiques, les outiller. Il s'agissait aussi de mener une véritable bataille de l'information, perçue comme seule à même de rétablir l'image déformée et manipulée par certains partis à des fins électorales.

Cette ligne, la revue n'en a jamais dévié, préférant la rigueur aux approximations, misant sur l'intelligence et la rationalité plutôt que sur le sensationnalisme. « *Une partie de la population plus importante que nous l'imaginons est sensible aux aspects humains de cette question, une fois qu'elle est correctement informée et qu'on lui permet de l'aborder concrètement et sans démagogie* », relevait le premier édito. Nous pourrions le dupliquer, tant les mécanismes et les rhétoriques se ressemblent. À ceci près qu'ils se sont banalisés en 40 ans de durcissements législatifs et de récupération par la droite traditionnelle d'éléments de langage généralement brandis par l'extrême-droite, pavant la voie à la montée en puissance de cette dernière.

Pourquoi alors changer de nom ? Parce que le monde a changé et nous aussi. Nous n'aurions pas imaginé l'ampleur que prendrait notre site Internet. Depuis 2012, asile.ch s'est transformé en véritable plateforme de documentation, devenant une référence pour des chercheurs et chercheuses, journalistes, politiques. Elle nous permet surtout d'atteindre de nouveaux publics : étudiant·es, personnes concernées ou intéressées à en savoir plus sur la problématique.

Or, le lien entre la plateforme asile.ch et la revue ne se fait pas, ou trop rarement. Notre identité s'en trouve brouillée et notre impact freiné. Nous espérons, avec un nom et un logo communs, offrir à la revue une nouvelle amplitude – et gagner au passage de nouvelles lectrices et de nouveaux lecteurs. Car comme on le sait, l'information a un coût, et c'est bien le lectorat de la revue qui finance l'essentiel de nos activités, y compris la plateforme d'information asile.ch.

Avec ce journal au design renouvelé et ce nouveau nom, nous nous réjouissons de pouvoir mieux encore contribuer au débat public, décrypter les statistiques et les discours, d'où qu'ils viennent, sensibiliser, permettre à celles et ceux qui s'engagent de mieux connaître les faits et de mieux les faire connaître. Informer, pour renforcer les droits des personnes réfugiées : telle reste notre raison d'être.

**LE COMITÉ ET L'ÉQUIPE DE ASILE.CH
(ex-Vivre Ensemble)**

Quand l'inacceptable devient légal

La « fenêtre d'Overton », cela vous dit quelque chose ? Ce concept politique qui s'intéresse aux mécanismes permettant à des idées radicales ou extrêmes de devenir acceptables aux yeux de l'opinion publique ?

La série française *La Fièvre* d'Erik Benzekri offre une plongée vertigineuse dans la fabrique de l'opinion et de sa polarisation décuplée par les réseaux sociaux. Football, manigances politiques et histoires de gros sous servent de décor à un combat mené contre la pensée d'extrême-droite qui s'immisce dans les esprits et contre l'instrumentalisation d'un identitarisme exacerbé. L'angoisse du dérapage et du basculement de la société dans un extrême ou dans l'autre se vit avec le personnage principal, une communicante inspirée par Stefan Zweig et son *Monde d'hier*. Sur fond de logarithmes et de hashtag, ce sont justement le politique, les médias et les influenceur-euses qui se mettent en marche pour déplacer l'imoral ou l'impensable vers le radical, puis l'acceptable. Objectif : le faire entrer dans cette fameuse fenêtre d'Overton. La recette étant d'exposer régulièrement le public à une idée considérée comme extrême pour la rendre peu à peu normale.

En France, c'est Eric Zemmour qui permet aux thèses de Marine Le Pen de devenir respectables, avant d'infuser dans les discours des autres. Et en Suisse ? Le lancement par l'UDC d'une nouvelle initiative sur, devinez quoi, les « abus dans l'asile », est l'exemple parfait du procédé : on y met les idées les plus outrancières, contraires aux règles du droit international les plus élémentaires, on l'annonce publiquement et on attend le buzz. À force, ça finira par rentrer, imprégner les

discours, l'ambiance... puis par être repris par d'autres, une fois considéré comme suffisamment acceptable pour être énoncé sans se mettre en péril politiquement. On l'appellera alors simplement discours « décomplexé ».

Prenez la saga du renvoi de réfugiées vers le Rwanda. Comment, de l'impensable et de l'illégal on en arrive à la mise en pratique d'une idée si extrême ? En mai, le gouvernement britannique en était à placer en détention les requérantes d'asile arrivées dans le pays par voie irrégulière en vue de leur expulsion.

Le 18 décembre 2023, le Parlement fédéral refusait de peu le renvoi de ressortissantes érythréen-nnes déboutées vers un pays tiers. Une motion, déposée par Damian Müller (PLR) en pleine surenchère électorale, mentionnait comme par hasard... le Rwanda. Deux jours après ce rejet, sa collègue de parti Petra Gössi redéposait un texte similaire, ajoutant à la liste des pays tiers envisageables l'Albanie, où l'Italie de Giorgia Meloni finance des centres pour externaliser sa politique migratoire.

Pour faire passer la pilule, les élues PLR disaient s'inspirer d'un accord conclu en 2003 avec le Sénégal. Une comparaison plus que fumeuse en considérant l'objectif avoué. Le 9 juin, malgré un avenir aussi onéreux qu'inefficace, la force de répétition a fait son travail : la motion Gössi a été adoptée par le Parlement.

C'est en compilant la presse à propos de cette motion que j'ai repensé à la fenêtre d'Overton. Par la grâce des hyperliens, un

¹ Décryptage : asile.ch, *Un accord de « transit » pour y envoyer les débouté-es érythréen-nnes (BIS)*, 23.05.24

IF YOU ENTER
THE UK **ILLEGALLY**
YOU WILL BE...



© Steve Bowbrick

- **DETAINED** IMMEDIATELY
- **REMOVED** TO A SAFE COUNTRY WITHIN WEEKS
- **BANNED** FROM CLAIMING ASYLUM IN THE UK
- **DENIED** ACCESS TO THE UK'S MODERN SLAVERY SYSTEM
- **STOPPED** FROM MAKING LATE & SPURIOUS CLAIMS TO FRUSTRATE REMOVALS

RISHI SUNAK WILL **STOP THE BOATS.**

 Conservatives

article du Temps de 2003 rédigé après le rejet par les autorités sénégalaises dudit accord était référencé. On y lisait notamment :

« L'UDC, qui juge que les coûts découlant de l'accord auraient été exorbitants, en profite pour relancer ses pistes de lutte contre les abus : supprimer l'aide sociale aux requérants déboutés comme le demande Ruth Metzler, réduire les délais de procédure et de recours, renvoyer immédiatement les requérants criminels ou les interner.»

- Supprimer l'aide sociale aux requérants déboutés ? C'est fait.
- Réduire les délais de procédure et de recours ? C'est fait.
- Renvoyer immédiatement les « requérants » criminels ou les interner ? C'est quasi fait.

Toutes ces mesures, l'UDC ne les a pas faites passer tout seul.

On y ajoutera la détention administrative des enfants de 15 à 18 ans, les cellules de détention familiales, les expulsions forcées, l'interdiction de voyage pour les permis F, les limitations au regroupement

familial... Des pratiques rendues acceptables, à force de campagnes stigmatisantes et déshumanisantes.

On se réveille quand ? Et comment ?

Aux discours trop radicaux ou haineux, d'où qu'ils viennent, il faut rappeler combien ils servent un monde liberticide. Les instruments du droit international érigés au sortir d'une période de barbarie, même imparfaits, restent notre seule boussole. Un garde-fou qu'il est indispensable de défendre.

Pour finir sur une note positive, on relèvera que la fenêtre d'Overton peut avoir des applications positives. Des idées radicales, à l'instar de l'Action Quatre Quarts (*p.5*), tendent à élargir le champ des possibles. Vers plus de liberté.

SOPHIE MALKA

- La Fièvre, série Canal+
- [The Conversation, La Fièvre nous rend-elle meilleures ?, 23 mai 2024](#)
- [Fondation Jean-Jaurès, Sur la Fièvre. Enseignements politiques d'une série, 19 avril 2024](#)

FACT-CHECK

LES PERSONNES RÉFUGIÉES ARRIVENT-ELLES « ILLÉGALEMENT » EN SUISSE ?

Les personnes en fuite n'ont souvent pas d'autre choix que de voyager de manière irrégulière pour accéder à la sécurité dans un autre pays.

Dans les situations de crise, il n'est souvent plus possible d'obtenir des documents de voyage officiels avant l'exil. Les personnes victimes de persécutions doivent, par ailleurs, souvent quitter leur pays sans que les autorités ne s'en aperçoivent. Dès qu'une personne demande l'asile en Suisse, elle obtient une autorisation de séjour valable pour toute la durée de la procédure d'asile (permis N). Elle est alors légalement autorisée à séjourner en Suisse.

L'entrée de réfugié-es sur un territoire ne peut pas être considérée comme illégale ou punissable.

Art. 31 de la Convention de 1951 sur les réfugiés

Source : HCR, FAQ

FACT-CHECK EXPRESS Nouvelle initiative de l'UDC

L'INITIATIVE UDC DEMANDE

1 Pas d'entrée en Suisse et pas d'asile pour les migrants illégaux qui voyagent avec des bandes de passeurs via des pays tiers sûrs (comme l'Italie ou l'Autriche) pour venir en Suisse. Le tourisme de l'asile sera ainsi stoppé et combattu.

2 Un contingent est fixé pour les vrais demandeurs d'asile, conformément à l'article 121a de la Constitution fédérale : le nombre maximum de demandes d'asile est fixé à 5 000 maximum par an.

3 Les personnes dont la demande d'asile a été rejetée n'ont plus droit à l'admission provisoire et donc plus de droit de rester en Suisse. Cette mesure concerne surtout les jeunes hommes originaires d'Afrique, d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, de Turquie et des Balkans.

4 Les personnes entrant sur le territoire sont systématiquement contrôlées. L'entrée n'est autorisée que si un titre de séjour valable ou une autre autorisation d'entrée est délivré.

CE QUE DIT LE DROIT

1 Toute personne a le droit de déposer une demande d'asile. Le HCR rappelle que pour obtenir une protection, les réfugié-es n'ont souvent pas d'autre choix que de franchir une frontière de manière irrégulière.

2 Un contingent contrevient au principe du droit pour toute personne de déposer une demande d'asile.

3 L'admission provisoire est généralement octroyée aux personnes fuyant les guerres ou des conflits. La Suisse a l'interdiction selon le droit international de les renvoyer. C'est une protection internationale, n'en déplaise la façon dont l'UDC le qualifie : dans l'UE, on l'appelle protection subsidiaire.

4 Avec le retour des contrôles systématiques aux frontières, l'UDC veut mettre fin aux accords de Schengen et à la liberté de circulation.

Naturalisation des jeunes issu·es de l'asile

Un parcours du combattant

L'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) » est en pleine récolte de signatures. Lancée par l'association Quatre Quarts, elle demande un changement de paradigme dans le droit à la nationalité suisse, en inscrivant dans la Constitution des critères plus équitables. Fruit d'un durcissement progressif, la Loi sur la nationalité suisse (LN) est en effet l'une des plus restrictives d'Europe. Et d'autant plus depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle mouture en 2018. La demande de naturalisation est désormais réservée aux personnes titulaires d'un permis C après 10 ans de séjour en Suisse, allongeant pour beaucoup la procédure. Cette modification a des conséquences particulièrement douloureuses pour les jeunes issu·es de l'asile. Certain·es, même né·es en Suisse, doivent désormais attendre leurs 30 ans pour pouvoir demander leur naturalisation. Un accès retardé à la citoyenneté qui a de lourdes conséquences pour les jeunes – dépendant du statut de leurs parents – et qui malmène notre démocratie. Explications.

« Partant du principe que l'acquisition de la nationalité constitue l'étape ultime de l'intégration, elle est soumise aux exigences les plus élevées » *Message du Conseil Fédéral concernant la révision totale de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse* (4 mars 2011).

LA LOI SUR LA NATIONALITÉ DEPUIS 2018

Dès 2011, alors que les discussions sur la modification de la loi sur la nationalité étaient en cours, nous alertions déjà sur les risques de prolongement spectaculaire du délai pour les personnes relevant du domaine de l'asile d'accéder à la citoyenneté¹.

Premier critère rédhibitoire de la loi : être titulaire d'une autorisation d'établissement (Permis C). Avant 2018, ce critère relevait

vait de la compétence des cantons. Certains, comme Genève, permettaient le dépôt d'une demande de naturalisation aux personnes titulaires d'un permis B, F ou L. D'autres, beaucoup plus restrictifs comme le Valais, limitaient la demande aux permis de séjour B et C. Les difficultés engendrées pour les jeunes née·es en Suisse et titulaires de permis F étaient alors déjà documentées². Le Parlement fédéral décida néanmoins de niveler ce critère par le haut, en exigeant un permis C.

Si la durée de séjour exigée s'est en apparence assouplie – il faut désormais justifier de 10 ans de séjour en Suisse, contre 12 auparavant – cette durée sera, dans la plupart des cas, remplie au moment de l'obtention du permis C qui exige 10 ans de résidence. Pour Rémy Kamermann, juriste au Centre social

¹ Marie-Claire Kunz, *Une intégration à deux vitesses ?* VE n° 133, juin 2011

² Fatxiya Ali Aden, *Admission provisoire : 20 ans, leur avenir se ferme*, VE n° 133, juin 2011

INITIATIVE POUR LA DÉMOCRATIE

Soutenue par une large alliance de la société civile, l'initiative vise à inscrire des critères dans la Constitution (Art. 38, al. 2), pour que la naturalisation suisse soit ouverte à toute personne :

- a. Qui séjourne légalement en Suisse depuis cinq ans ;
- b. Qui n'a pas été condamné à une peine privative de liberté de longue durée ;
- c. Qui ne met pas en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ;
- d. Qui possède des connaissances de base dans une langue nationale.

Retrouvez l'initiative sur democratie-initiative.ch/

Délai de récolte de signatures le 23.11.24

protestant Genève, « on a en quelque sorte déplacé la difficulté de l'obtention de la nationalité vers celle du permis C, devenue beaucoup plus exigeante depuis la réforme de la loi sur les étrangers (LEI). Ce durcissement de la LEI, concomitant à celui de la loi sur la nationalité, impacte particulièrement les personnes issues de l'asile. L'obtention du permis C devient ainsi le véritable sésame vers la naturalisation.»

Les candidates sont en effet évalués sur leur intégration. Notion incluant des critères telle l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral d'un niveau B1, et à l'écrit d'un niveau A2. Autre critère, et non des moindres : pouvoir prouver sa participation à la vie économique du pays et ne pas percevoir d'aide sociale ni en avoir perçu au cours des trois années précédant le dépôt de la demande. Des critères déjà pour partie requis pour obtenir un permis B puis C..

³ *Citoyenneté : la Suisse sélective.* Entretien avec Barbara von Rütte, Le Courrier, 21 mars 2024

⁴ CFM, *La naturalisation ordinaire en Suisse. Effets de la nouvelle loi sur la nationalité suisse et pistes pour un système de naturalisation plus inclusif*, mai 2024

DES PRATIQUES AU RISQUE DISCRIMINATOIRE

Selon la chercheuse Barbara von Rütte³, cette loi sur la nationalité comporte des risques de discriminations. D'abord lorsque la naturalisation des candidates, qui relève toujours d'applications cantonales, est votée en assemblée communale, comme si l'on votait pour l'entrée d'une personne dans un nouveau club (on se souvient du scandale d'Emmen, où les habitantes avaient refusé le passeport à toutes celles et ceux dont le nom sonnait étranger que le Tribunal fédéral avait pour partie recadré).

Autre mécanisme discriminatoire : l'exclusion des personnes qui bénéficient de l'aide sociale. Parmi elles figurent un nombre disproportionné de femmes seules : si la quasi-totalité ne peut se faire naturaliser, le problème est de taille.

Enfin, par son caractère très sélectif, cette loi favorise la naturalisation des personnes instruites et à hauts revenus des pays européens, selon une récente étude de la Commission fédérale des migrations (CFM). Celle-ci montre que la part des personnes hautement qualifiées et aisées a augmenté de manière significative depuis 2018 et que le nombre de personnes peu qualifiées et aux revenus plus faibles a nettement diminué⁴.

LES JEUNES PARMI LES PLUS DISCRIMINÉ·ES

Perpétue-t-on une société à deux vitesses ? Les jeunes, nées ou arrivées enfants en Suisse, et dépendantes de la situation administrative de leurs parents, sont parmi les plus touchées par cette exclusion de la nationalité et des droits et garanties que

» suite p.8

Ni réfugié, ni Suisse. Toutes les portes sont fermées

Abdul Shokor Ghafori est arrivé en 2015 d'Afghanistan, seul, âgé de 15 ans. Il demande l'asile en suisse et obtient un permis F. Passionné de taekwondo, il pratique ce sport à haut niveau et réussit à intégrer le cadre national suisse de taekwondo en 2016. Il est à ce moment-là le seul genevois et le seul titulaire de permis F dans l'équipe nationale suisse. Pendant 7 ans, Abdul Shokor s'entraîne et concourt aux couleurs de la Suisse, pour laquelle il remporte de nombreux titres.

Mais en 2022, la situation se complique : la Fédération nationale de taekwondo exige désormais un passeport suisse pour faire partie de l'équipe nationale. Abdul Shokor a obtenu un permis B en 2022, mais avec la nouvelle loi, il ne peut déposer sa demande de naturalisation et est ainsi exclu de l'équipe nationale. C'est alors toute une série de portes qui se ferment : les sponsors s'arrêtent, les soutiens de la fédération de taekwondo, de la Ville de Genève et du Canton aussi. En parallèle, il commence des études dans une université privée, option « Sport & Management ». Mais là encore, le soutien de l'Hospice général s'arrête, car le fait d'étudier dans une université privée ne lui permet plus de toucher l'aide sociale. Il se retrouve alors sans aide ni soutien financier pour ses études et prestations. Une fondation privée lui accorde heureusement une bourse en 2024 pour lui permettre de vivre, mais aussi de financer ses dépenses liées à sa pratique sportive, qui représentent un budget d'environ CHF 20 000.- par année.

S'il ne représente plus l'équipe nationale, Abdul Shokor continue de concourir en tant qu'athlète professionnel indépendant au nom de son club genevois. Son niveau sportif n'a pas baissé, bien au contraire : il continue de rapporter des médailles à la Suisse et figure premier du classement dans la catégorie élite des moins de 58 kg.

« Parfois, je me demande ce qu'il me reste à accomplir pour obtenir la nationalité suisse, étant donné que je m'intègre le mieux possible, que je suis un sportif d'élite, que je rapporte des médailles internationales à la Suisse et que je fais briller le drapeau rouge et blanc. Ce que je souhaite, c'est que ma voix soit entendue en Suisse, pour



que l'on puisse changer les choses et redonner espoir et courage à celles et ceux qui, comme moi, veulent réussir ». N'ayant pas le statut de réfugié, Abdul Shokor ne peut pas non plus entrer dans l'équipe olympique des réfugiés pour participer aux Jeux olympiques, bien que cela soit son rêve. 9 ans après être arrivé, il regrette parfois de ne pas être allé demander l'asile dans un autre pays, là où les possibilités de naturalisation seraient plus faciles et où il pourrait pratiquer son sport sans autant d'embûches.

JULIETTE DE MONTMOLLIN

le passeport octroie. Celles et ceux dont les parents sont sans statut légal ou ont été débouté·es, mais qui ont grandi et été scolarisées en Suisse voient leur avenir bouché et entravé durablement. L'*Initiative pour la démocratie* serait pour elles et eux une vraie bouée de secours.

De même pour les enfants de titulaires d'un permis F - les fameuses admissions dites «provisoires» généralement octroyées aux réfugié·es de la guerre et dont on sait qu'ils et elles resteront durablement en Suisse. Ainsi, une jeune née en Suisse et dont les parents ne parviennent pas à s'extraire de ce statut devra attendre sa majorité pour d'abord demander un permis B, procédure prenant en moyenne 1 an, qu'il·elle obtiendra au plus tôt à ses 19 ans. Puis, la loi exigeant le permis C, il·elle doit attendre 10 ans pour l'obtenir (condition d'obtention du permis C ordinaire). C'est ainsi seulement à l'âge de 29 ans qu'il ou elle peut déposer sa demande de naturalisation.

RÉFÉRENCES

- F-information, *Les nouveaux critères pour la naturalisation suisse*
- Michel Guillaume, *Une initiative réclame la naturalisation au bout de cinq ans de vie légale en Suisse*, Le Temps 23.05.2023
- Fatxiya Ali Aden, Admission provisoire, 20 ans, leur avenir se ferme, VE 133 / juin 2011.
- CFM, *La naturalisation ordinaire en Suisse. Effets de la nouvelle loi sur la nationalité suisse et pistes pour un système de naturalisation plus inclusif*, mai 2024

Pendant tout ce temps, ce jeune subira les conséquences néfastes du permis de ses parents, pesant tant sur ses conditions d'existence que sur son avenir. La Confédération reconnaît pourtant que 90 % des permis F restent durablement en Suisse et que les titulaires de ce permis ont de grandes peines à trouver un travail, une place d'apprentissage ou même avoir accès à des bourses d'études⁵.

Cette longue attente peut ainsi mener à des situations paradoxales et entraîner de grandes souffrances. C'est le cas notamment pour Abul Shokor Ghafori, arrivé en Suisse mineur, sportif de haut niveau, et pour qui ne pas être suisse mène à de nombreux obstacles, et l'empêche de participer aux Jeux olympiques. (p.7)

Pourquoi discriminer des jeunes et les punir d'une situation administrative non choisie ? Il est certain qu'un vide doit être comblé. Dans son étude, la Commission fédérale des migrations recommande de simplifier la naturalisation des enfants et des jeunes et permettre à toute personne qui est née et a grandi en Suisse d'obtenir la nationalité suisse .

Le débat pourra être ouvert avec l'*Initiative pour la démocratie*, si celle-ci récolte suffisamment de signatures. Très (trop?) ambitieuse, cette initiative permettra de questionner le paradigme actuel de la naturalisation, fruit de politiques paradoxales, mais qui ne sont pas des états de fait.

JULIETTE DE MONTMOLLIN

⁵ SECO, ODM, *Informations concernant l'accès à des personnes admises à titre provisoire (livret F) au marché du travail*

⁶ CFM, *La naturalisation ordinaire en Suisse. Effets de la nouvelle loi sur la nationalité suisse et pistes pour un système de naturalisation plus inclusif*, mai 2024, p.33

Make Human Rights great again !

De l'univoque, du singulier et de l'universel

À propos de quelques ouvrages récents



Albert de Pury, *Bonjour !* publié avec l'aimable autorisation des Éditions Labor et Fides

Lorsqu'on tente de s'interroger sur la politique d'asile, il peut toujours être utile de placer ce thème dans un contexte plus large. Cela permet de mieux saisir ses enjeux, de comprendre comment elle s'insère dans la réalité socioculturelle et pourquoi elle peut subir les effets de dynamiques plus profondes. Mentionnons quelques éléments, en guise d'introduction. Les décès aux frontières ne cessent d'augmenter, d'année en année, et pourtant ces chiffres macabres ne font guère la une des journaux. D'où vient cette indifférence aux drames de l'exil ? Et si ce n'est pas de l'indifférence, ce sont alors des positionnements sans nuance, prônant des solutions radicales, que ce soit de fermeture ou d'ouverture totale des frontières. On peine à trouver dans l'opinion publique des avis

réfléchis, faisant l'effort d'une argumentation sensée. Les débats se résument souvent à des affrontements entre ceux qui « aiment » et ceux qui « n'aiment pas », alimentés par les jugements à l'emporte-pièce qui se répandent sur les réseaux sociaux. Et d'où vient ce scepticisme en matière de valeurs universelles qui fait qu'on est prêt à accepter sans trop sourciller certaines violations de droits fondamentaux, en faisant passer nos « bonnes solutions » avant nos devoirs d'humanisme ? Les grands acquis des Lumières ont-ils cessé de nous éclairer ? Ne devrions-nous pas les retrouver, pour ne pas laisser le droit d'asile s'abîmer dans le sombre négoce d'arrangements pratiques ?

Ce petit article se donne pour but d'aborder quelques-unes de ces questions en présentant quelques ouvrages récents qui s'attachent à décrire diverses tendances qui habitent les mentalités de l'époque.

LA PERTE DE L'AMBIGUITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

Thomas Bauer, un islamologue allemand, observant combien l'islam a perdu de sa diversité ancienne pour devenir dans ces dernières décennies quelque chose d'erratique et de rigide, a entrepris de dégager une évolution comparable dans le monde actuel¹. De même que la nature subit une perte catastrophique de la biodiversité, la culture humaine est elle aussi confrontée à une uniformisation, qu'il repère dans la religion, dans l'art, mais plus globalement aussi dans la vie quotidienne : partout les mêmes produits, dans les mêmes supermarchés, les mêmes *fastfood*; et les humains se tiennent tous penchés sur leurs téléphones portables, accrocs à leurs réseaux sociaux mondiaux. Il n'y a plus de place pour l'ambiguïté et la diversité, qui intriguent, interpellent et demandent des efforts créatifs d'interprétation. Dans un monde devenu univoque, c'est l'indifférence qui se répand, car tout apparaît comme in-différent.

Mais en réaction à cette indifférence, un mouvement opposé se développe aussi. Il vise à réaffirmer la différence en la radicali-

sant, en la posant comme une vérité absolue. L'ambiguïté et la diversité se trouvent une fois encore chassées, car tout doit être clair, poli et à sens unique, excluant toute hésitation, tout doute. Ainsi, le monde univoque se trouve confronté à une polarisation entre l'indifférence et les fondamentalismes, les deux pôles s'alimentant mutuellement, et pour y échapper, il faudrait redécouvrir la créativité de l'ambiguïté et de la diversité.

LE COURAGE DE LA NUANCE

En s'inspirant de sources différentes, plus littéraires et philosophiques, le journaliste et essayiste français Jean Birnbaum propose, dans son opuscule *Le courage de la nuance*², de lutter contre les assertions à l'emporte-pièce et les jugements radicaux, en augmentation dans un monde où, sous l'influence des réseaux sociaux, les débats sont menés à coups de like et où les désapprobations s'expriment souvent par des insultes. Convoquant des écrivains et penseurs comme Albert Camus, Hannah Arendt, George Orwell, Raymond Aron ou encore Roland Barthes, entre autres, Birnbaum montre comment la nuance met en

¹ Thomas BAUER, *Vers un monde univoque. Sur la perte d'ambiguïté et de diversité*, Paris, Éd. L'Échappée, 2024.



Rasande Tyskar

évidence à chaque fois la singularité des points de vue et permet ainsi de désamorcer les thèses péremptoires et de préserver des espaces de discussion respectueuse. « Nous étouffons parmi des gens qui pensent avoir absolument raison », disait déjà Camus dans les années 1940. Ces auteurs ont souvent été considérés comme des traîtres parce qu'ils refusaient de se laisser embrigader ou parce qu'ils dénonçaient les excès d'une idéologie (les crimes staliniens, par exemple). Il y a donc bien un courage éthique à réaffirmer la nécessité de la nuance, comme une forme de résistance aux injonctions de choisir à tout prix un camp, aux discours fermés, imperméables à la distance critique et auto-critique. Et Birnbaum de revendiquer, avec l'appui de ses auteurs, l'humour comme une forme de prise de distance, « une mobi-

lité sans laquelle l'intelligence court le risque de la sclérose ».

LE SINGULIER, LE PIÈGE DE L'IDENTITÉ ET L'UNIVERSEL

La philosophie postmoderne (Michel Foucault, ou encore Jean-François Lyotard) a contribué à jeter le discrédit sur les perspectives généralisantes, sur ce qu'ils appellent les « grands récits ». Ces derniers ne sont-ils pas le reflet du pouvoir des forts, masquant plus ou moins bien les injustices, les souffrances que subissent les faibles, les petits ? Dès lors, cette pensée appelle à déconstruire ces discours majoritaires pour reconnaître et protéger les minorités lésées, afin qu'elles ne se trouvent pas dissoutes dans un récit unificateur. Se trouve ici souligné le *pluriel* des différentes communautés, chacune

devant être considérée dans la singularité de son identité. Refuser de les soumettre aux principes universalistes permet de dévoiler des rapports de force latents, des hiérarchies cachées dans l'organisation sociale, par exemple des races ou des genres. Dans ce dévoilement résiderait un potentiel critique susceptible de transformer ces rapports vers plus de justice, d'égalité et de reconnaissance réciproque.

Yascha Mounk, politologue enseignant aux USA et à Paris, reconnaît qu'il y avait au départ dans cette déconstruction postmoderne une « idée progressiste ». Mais il y voit également un piège, lorsque cette tendance à prioriser les identités singulières s'exaspère, si bien que la bonne idée de départ devient délétère³. Dans *Le piège de l'identité*, l'auteur décrit comment cette pensée est sortie des murs des universités pour s'appliquer dans le système politique et socio-éducatif étatsunien. Les êtres humains se trouvent définis en fonction de catégories identitaires qui les caractérisent d'abord et fondamentalement par leur appartenance à une certaine communauté, et une seule : un tel est noir, ou homosexuel, ou transgenre, etc. Toute tentative de transcender cette caractérisation identitaire devient impossible. Mounk y voit une réduction dangereuse à la seule appartenance à son groupe. Il devient alors difficile d'élargir les allégeances au-delà de ces identités particulières et de reconnaître en celle ou celui qui appartient à une autre communauté identitaire une sœur ou un frère en humanité. Ce qui sépare devient plus fort que ce qui rassemble.

Un autre danger que souligne Mounk, c'est qu'en mettant l'accent sur les identités, on court le risque de faire le jeu des nationalismes populistes. Ils auront tôt fait de créer de mêmes clivages, en disant que « nous, les Américains » (ou « nous, les Suisses » !) n'avons rien à faire avec ces étrangers, ces « autres », etc. Ainsi, « le populisme de droite et le piège de l'identité se nourrissent l'un de l'autre ».

Mounk termine alors son ouvrage par un plaidoyer pour l'universalisme, visant à réaffirmer ce qui nous rassemble dans nos identités singulières au lieu de les laisser sombrer dans des clivages délétères. Cet universalisme, l'auteur le voit dans l'héritage de la démocratie libérale.

POUR UN UNIVERSALISME RADICAL

Une exigence de l'universalisme que souligne également Omri Boehm, un philosophe israélo-allemand qui vient de recevoir le prix du livre de la *Buchmesse* de Leipzig. Son livre intitulé *Radikaler Universalismus*⁴ s'inspire d'un triple héritage : la Déclaration d'indépendance des USA; l'article « Qu'est-ce que les Lumières ? » d'Emmanuel Kant (dont nous célébrons cette année le 300^e anniversaire de la naissance); tandis qu'à l'arrière-plan se tient chez lui la figure biblique d'Abraham qui n'hésite pas à exiger obstinément de son Dieu qu'il agisse de manière juste. Boehm lui aussi cherche une possibilité de parvenir, au-delà des identités, à une reconnaissance mutuelle des humains qui permette à ces identités de devenir stimulantes plutôt qu'enfermant. Pour lui, l'universel est celui des droits

2 Jean BIRNBAUM, *Le courage de la nuance*, Paris, Seuil, 2021.

3 Yascha MOUNK, *Le piège de l'identité. Comment une idée progressiste est devenue une idéologie délétère*. Trad. de l'anglais par Benjamin Peylet, Paris, Éd. de l'Observatoire, 2023.

4 Omri BOEHM, *Radikaler Universalismus. Jenseits von Identität*. Trad. de l'anglais en allemand par Michael Adrian, Berlin, Ullstein, 2022.

humains proclamés haut et fort au siècle des Lumières.

ET L'ASILE DANS TOUT ÇA ?

Il est bien clair que les quelque 110 millions de personnes déplacées dans le monde n'attirent pas toute l'attention qui devrait leur revenir. Leurs destinées, leurs malheurs laissent une large frange de la population indifférente. «Tant pis s'ils meurent», m'a répondu récemment une personne à laquelle je parlais des drames de la Méditerranée. Lorsque ces personnes exilées arrivent chez nous, elles font très vite l'objet de remarques virulentes, de jugements cassants marquant la différence profonde qu'il y a entre «elles» et «nous». Ainsi se manifeste la polarisation signalée par Bauer entre l'indifférence et les fondamentalismes, de type nationaliste et populiste notamment. Il y a dans cette polarisation quelque chose comme un cercle vicieux : les discours dominants étant radicaux, celle ou celui qui se met à douter, à poser des questions critiques, se trouve réduite au silence et donc renvoyée à une indifférence impuissante, paralyssante.

Et il s'avère bien difficile de faire intervenir le courage de la nuance au sens de Birnbaum. Les discours sont arrêtés, les «pour» et les «contre» clairement répartis, sans hésitation possible, alors que Camus considérait le «devoir d'hésiter» comme un impératif catégorique.

Dans la manière de caractériser ces personnes par des catégories génériques comme «les migrant·es», «les requérant·es» ou «les réfugié·es» s'opère une exclusion. Il n'est plus guère possible de les saisir dans leur diversité plurielle, comme toutes sortes d'êtres humains comme nous. Ce qui les sépare, «eux», de «nous», est plus fort que ce qui pourrait nous rassembler. En les réduisant à une

identité précise, à une étiquette, on les met résolument à distance.

C'est peut-être bien ce qui fait qu'on ne se sent plus inaliénablement tenu de leur reconnaître l'intégralité des droits humains, qui feraient d'eux des êtres comme nous. En matière d'asile, les droits humains semblent devenir de plus en plus négociables. Ainsi, le Premier ministre anglais ne semble guère se gêner de dire que les expulsions au Rwanda se feront, même si elles violent des droits humains. Et en contradiction avec la *Convention de Genève relative au statut des réfugiés*, l'Europe finance à coups de millions des actions illicites de déportation de milliers de personnes migrantes en Afrique du Nord, dans le seul but de les empêcher d'arriver en Europe. Pour ne pas avoir les mains sales, les États européens «sous-traitent donc à des États tiers des violations des droits de l'homme» (Marie-Laure Basilién-Gainche, dans *le Courrier de Genève* du 24 mai 2024).

Donc, avec Yascha Mounk et Omri Boehm, il faut réaffirmer haut et fort l'universel, qui est autre chose que l'univoque que redoute Bauer, un universel qui nous unit toutes et tous dans nos identités singulières. Ces dernières ont toute leur raison d'être, à condition toutefois de ne pas susciter des clivages irréversibles, mais de générer des interactions fructueuses. Il faut redire l'importance des valeurs démocratiques qui font cette «force de la communauté» qui, selon le préambule de la Constitution fédérale, «se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Il faut reconnaître encore et encore la force inaliénable des droits humains.

Pour le dire à la manière de Donald Trump : *Make Human Rights great again!*

PIERRE BÜHLER
Professeur émérite de théologie

ET VOGUE LA GALÈRE

Survivre à la mer, vivre ici

En coordination avec l'Espace Madeleine, l'Agora et Appartenances-Genève, l'Association Nela¹ a organisé l'exposition *Et vogue la galère. Survivre à la mer, vivre ici. Témoignages au Temple de la Madeleine du 11 au 20 juin.*

Lorsqu'on pénètre dans le Temple, une fois la vue ajustée à la pénombre, on reste interloqué par ces milliers de petits bateaux en papier qui se déversent depuis l'une des chapelles, submergeant les bancs de bois. Chacun symbolise l'une des 31 000 personnes disparues depuis 2014 lors de leur tentative de rejoindre l'Europe. 31 000... et ce chiffre est sous-estimé². Chaque embarcation miniature rend hommage à celles et ceux qui ont disparu dans les eaux de la Méditerranée, pour ne pas les oublier. Un appel à la prise de conscience des visiteurs. Ces milliers de bateaux dans un temple... L'image est insolite, poétique et poignante à la fois. Leur nombre et leur arrangement

pêle-mêle induisent un effet de mouvement chaotique qui rappelle les vagues, les tempêtes et la fragilité des embarcations. Ils ont été pliés par une multitude de mains : des centaines d'élèves vaudois, des amis de l'association Nela, des sportifs, des personnes âgées, etc.; les derniers petits bateaux, ce sont les visiteurs de l'exposition qui les ont réalisés lors d'un atelier organisé par des bénévoles de l'Espace Madeleine.

En toile de fond de l'exposition, les visages et les paroles de jeunes parvenus en Suisse après avoir survécu à la traversée. De grands portraits et des bornes sonores donnant à entendre leurs récits. Il était parfois difficile d'écouter les enregistrements jusqu'à la fin...



¹ L'association Nela est une association vaudoise qui, parallèlement à des activités artistiques menées pour et avec des jeunes personnes migrantes, gère un programme de parrainage de jeunes migrant·es visant la création de ponts entre les cultures.

² <https://missingmigrants.iom.int/data>

En 2023, la cathédrale de Lausanne avait accueilli ces petits bateaux lors d'une première exposition, fruit de la créativité de Valérie Despont, membre de l'association Nela et « mère d'accueil ». Comme à Genève cette année, Carole Guignard était à la manœuvre pour la mise en scène. L'exposition était entrée en résonance directe avec le quotidien des psychothérapeutes de l'équipe d'Appartenance, qui reçoit des personnes migrantes vivant sur le territoire genevois. Chaque jour, ces psychothérapeutes entendent des récits semblables à ceux enregistrés sur les bornes de l'exposition. Des récits de pertes, des récits de peurs, des récits d'espoirs et des silences. Traversées maritimes de tous les dangers, mais aussi traversées de déserts où la chaleur, la faim, la soif rivalisent avec les coups. Traversées de montagnes enneigées, de barbelés, où les chiens et les hommes se montrent sans pitié. Très impressionnée par ce qu'elle avait vu à Lausanne, l'équipe s'était promis de trouver un moyen pour faire venir l'exposition jusqu'à Genève.

Parmi les rescapées de ces traumatisantes traversées, de nombreuses et nombreux mineures non accompagnées. Des jeunes filles et des jeunes hommes qui se retrouvent à Lausanne, à Genève ou ailleurs en Suisse, sans famille, sans repère, sans connaissance de la langue, sans bagage scolaire, déracinées. Beaucoup ont fui leur pays en guerre ou en proie à des conflits. Ici, les structures officielles responsables de leur prise en charge font ce qu'elles peuvent ; mais les places manquent et l'accueil au sein de grandes structures collectives ne répond souvent pas aux besoins de ces jeunes pour lesquels un cadre familial - famille d'accueil ou famille relais - est en règle générale beaucoup plus adapté.

Appartenance-Genève espère, au travers de cette exposition, avoir sensibilisé la population genevoise à la nécessité d'offrir



une véritable place à ces jeunes, à l'importance de faire preuve d'hospitalité, à la chance que nous avons de pouvoir nous enrichir à leurs côtés. Nous avons besoin de familles d'accueil. Nous avons besoin de familles relais.

**NATHALIE DÍAZ-MARCHAND
& BÉATRICE FAIDUTTI LUEBER**
Appartenance-Genève

INTÉRESSÉ·ES ?

Familles-relais, contactez l'AMIC
amicge.ch

Familles d'accueil Caritas Genève
caritas-regio.ch/fr/a-propos-de-caritas/geneve/refugies
022 708 04 40

Khalil Lyamlahy

Évocation d'un mémorial à Venise

Un roman pour ne pas céder à l'indifférence

Dans un précédent livre, l'écrivain d'origine marocaine Khalil Lyamlahy évoquait déjà l'exil, l'immigration, l'apréte des luttes pour le droit au séjour.

Avec *Évocation d'un mémorial à Venise*, il affronte la face la plus sombre de la migration : l'exclusion, la négation de l'autre poussée jusqu'à la mort et dans la mort. Recourir à la création littéraire pour lutter contre cette tragédie de l'effacement, c'est la tentative de l'auteur qui choisit de sortir de l'oubli la brève existence d'un jeune réfugié gambien et son suicide à Venise. À partir d'informations recueillies, de ses propres questionnements et de son imaginaire, Khalil Lyamlaly apporte une « reconstruction » de ce parcours de vie fragmenté par l'exil, offrant ainsi une forme de sépulture au jeune disparu.

En janvier 2017, depuis le Pont des Déchaus-sés, devant la gare centrale de Venise, un jeune homme noir se jette dans les eaux glacées du Grand Canal et se noie sous les regards hébétés, le plus souvent indifférents des passants et touristes. Il s'appelait Pateh et avait 22 ans. Parmi la foule, aucune réaction rapide pour essayer de le sauver, au moins appeler à l'aide. Le silence, puis des cris d'effroi, de colère, voire des insultes. Après repêchage du corps, le drame fait le tour des journaux, des réseaux sociaux. Une enquête est ouverte. On conclura à une absence d'assistance à personne en danger, mais sans autre investigation plus poussée. Le dossier est classé. Le défunt tombe dans l'oubli. Une seule petite cérémonie regroupant quelques compatriotes. Mais à l'échelle de Venise, quelle trace prévue pour de tels drames ?

Cette absence du « souvenir » est d'autant plus bouleversante dans une ville mythique comme Venise. Faire renaître un drame

arrivé en ce lieu permet à l'auteur de souligner l'immense contraste entre l'image idéalisée d'une cité, riche de passé et de rêves, racontée par tant d'écrivains, et le silence sur des tragédies actuelles qui la traversent autant que d'autres villes. Les mécanismes de l'oubli en deviennent caricaturaux.

UN LIVRE-MÉMORIAL

Dédié à Pateh, mais aussi à toutes les victimes dont il est un symbole.

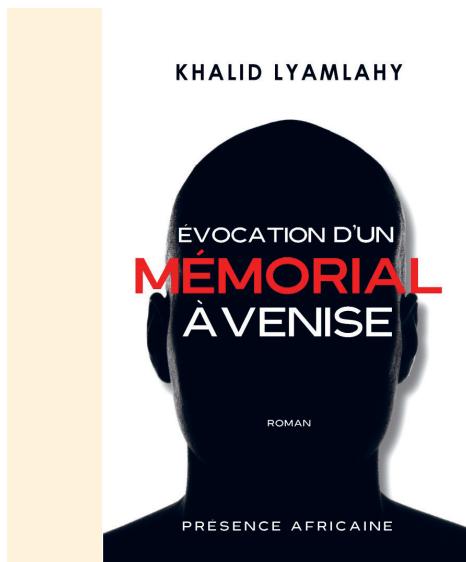
Un livre qui n'est surtout pas un récit au nom d'une personne que l'on connaît si peu. Mais un texte sous forme de multiples petits paragraphes, regroupés en trois chapitres intitulés : les *Eaux*, les *Cris*, les *Mots*. Dans les méandres de ce texte, fragmenté à l'image de la vie des exilé-es, on suit le cheminement du narrateur dans sa patiente et méticuleuse recherche des faits réels, qu'il arrive à regrouper et dont il s'inspire. Mais les trous sont nombreux dans la vie de Pateh. Le narrateur choisit de les combler par

ses réflexions intérieures. On le suit ainsi dans ses tâtonnements, ses hypothèses, son indignation et colère, ses émotions pour essayer de se mettre dans la peau du jeune homme, afin de lui redonner un visage alors qu'il n'est plus qu'une statistique. *Qui est-il? Que pensait-il au moment de sa chute? Que voyait-il encore? Quelle fut sa jeunesse en Gambie?* La recherche des faits ne se limite pas à Venise et aux villes traversées en Italie. Le narrateur remonte le fil de l'histoire du jeune homme jusqu'en Gambie, trouve des témoins, découvre d'autres histoires à la fois différentes et semblables. Il relie ainsi l'individuel au collectif. Il remonte même plus loin dans le temps, évoque ces jeunes

sénégalais venus se battre lors de la Deuxième Guerre mondiale et que l'on a aussi condamnés à l'oubli.

Entre enquête et fiction, ce roman, original par son approche, riche d'humanité, de poésie et d'introspection, invite au questionnement, à l'humilité, à se laisser émouvoir et déconcerter. Là réside toute la force de cette forme de mémorial.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD



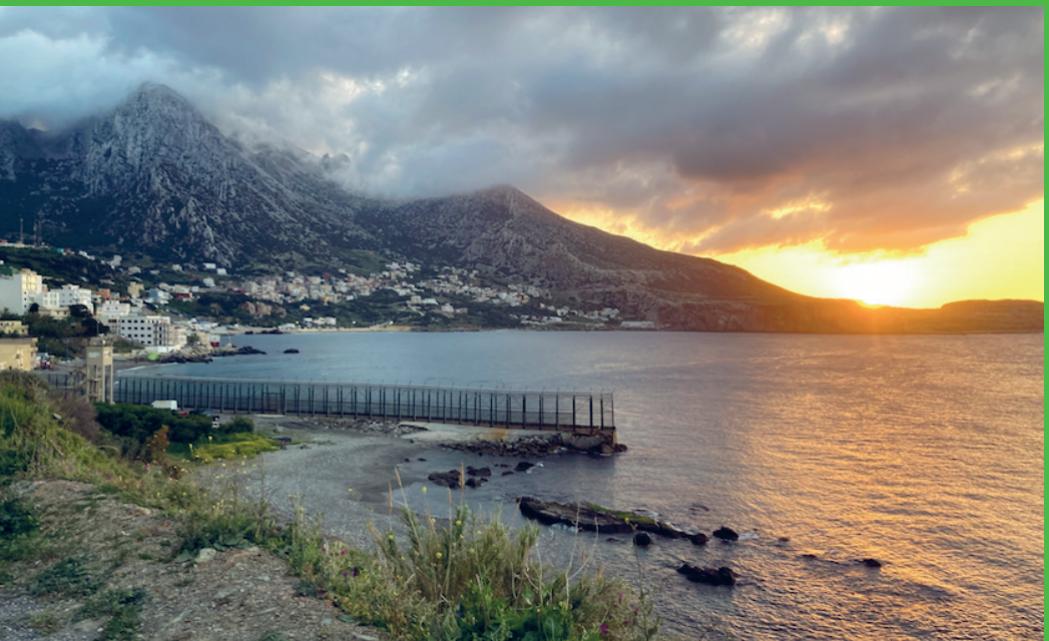
Khalil Liamlahy, né à Rabat en 1986, vit actuellement aux États-Unis. Maître de conférences en littératures francophones à l'Université de Chicago, il a publié en 2017 *Un roman étranger*, aux Éditions Présence Africaine. En 2023 paraît chez le même éditeur son deuxième roman *Évocation d'un Mémorial à Venise*.

CEUTA Barrer à tout prix l'accès au territoire européen

Situées au Nord du Maroc, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla constituent les deux seules frontières terrestres euro-africaines. En ce sens, elles font partie aujourd'hui des voies empruntées par les personnes exilées pour accéder au territoire européen. À ces points se matérialisent et prennent vie les politiques migratoires européennes, qui édifient des barrières et externalisent leur contrôle. Ces deux villes incarnent l'Europe Forteresse, qui entend entraver l'accès au territoire européen aux personnes considérées « indésirables » quel qu'en soit le prix – violations du droit international, violations des droits humains, y compris le droit à la vie.







LA RACIALISATION DES ROUTES EMPRUNTÉES PAR LES PERSONNES EXILÉES

À ce système ultrasécuritaire s'ajoute la collaboration hispanomarocaine en amont et au niveau des barrières. Les contrôles réalisés par les autorités marocaines – entraves à la mobilité, rafles⁴, check-points, patrouilles sur les plages – sont dirigés à l'encontre des personnes noires, qui ne peuvent s'approcher des enclaves par des routes conventionnelles. Celles-ci sont contraintes d'escalader les barrières, où autorités espagnoles et marocaines patrouillent, arrêtent et refoulent quasi-systématiquement toute personne qui tenterait d'accéder au territoire ceutí – qu'elles soient mineures, futures demandeuses d'asile ou blessées etc. Ces pratiques – souvent accompagnées de violences et de vols – contraignent les exilé·es à tenter de traverser deux, dix, voire 20 fois les frontières, avant de pouvoir déposer une éventuelle demande d'asile⁵. Un contrôle du même ordre est réalisé en mer par la Marine royale et la Guardia Civil pour arrêter les personnes qui traversent les digues de Benzu et de Tarajal. Cette traversée à la nage – dangereuse puisque réalisée de nuit ou les jours de tempête – a provoqué la mort d'au moins 40 personnes en 2023, majoritairement originaires du Maghreb, du Moyen-Orient, d'Asie.

4 Gadem, «Coûts et blessures : Rapport GADEM sur les opérations des forces de l'ordre marocaines menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018»

5 J.I Mota, «Salah, el sudanés que intentó cruzar a Ceuta 25 veces», 2023, *El Pueblo de ceuta.*

6 Migreurop, «Cour européenne des droits de l'Homme : l'Espagne et l'Union européenne (UE) pourront faire prévaloir la protection des frontières européennes sur le droit d'asile», 2020

LE NON-ACCÈS AU TERRITOIRE SOUS CONTRÔLE ESPAGNOL

Pourtant illégaux au regard de la Convention européenne des droits de l'Homme et du droit international, les refoulements ont été légalisés par les autorités espagnoles en 2015 – avec la loi de Seguridad Ciudadana – et « légitimés » par la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) depuis un arrêt rendu le 13 février 2020. Les juges de Strasbourg avaient débouté deux hommes ayant escaladé la clôture de Melilla en 2014 avant d'être refoulés vers le Maroc. Ils estimaient « qu'ils s'étaient mis eux-mêmes dans une situation d'illégalité »⁶ en décident « de ne pas utiliser les voies légales existantes permettant d'accéder de manière régulière au territoire espagnol ». Un comble, étant donné qu'il n'existe justement aucune voie « légale » pour y parvenir. De fait, au niveau de l'unique poste frontière habilité, les forces de police marocaines et espagnoles contrôlent l'identité de toutes les personnes qui souhaitent accéder au territoire ceutí et refusent la sortie du territoire marocain à celles ne répondant pas aux critères légaux requis – passeport en vigueur, permis de travail ou visa. Les personnes exilées n'ont donc pas accès au Bureau de l'asile et des réfugié·es (Oficina de Asilo y Refugio) censé permettre la formalisation des demandes de protection internationale, car situé du côté espagnol de la frontière. Ainsi, ils et elles n'ont d'autres moyens que d'entrer dans l'enclave espagnole par des postes frontières non-habilités, au péril de leur vie. Une situation inacceptable au regard des principes du droit des réfugié·es.



TEXTE & IMAGES

ISALINE ROVERATO

Volontaire des programmes

Échanges & partenariats

au sein de l'association ELIN

pour le compte du réseau
euro-africain Migreurop.

Située à Ceuta, ELIN est
une association de défense des
droits des personnes exilées.

asociacionelin.com

Guy Gaudard : « Ces jeunes veulent bosser et rester dans l'entreprise »

Rendez-vous est donné dans les hauts de Lausanne, chez *Gaudard Énergies*. Cette Société générale d'électricité emploie une cinquantaine de personnes, « dont plus de seize nationalités » ajoute son fondateur, Guy Gaudard, également député PLR au Grand Conseil. Il participait le 27 avril dernier à la *Conférence romande sur l'asile* autour du thème : « Permis F : quels horizons et quels obstacles ? » Nous souhaitions le revoir, pour en savoir plus sur son expérience d'employeur ayant recruté plusieurs personnes issues de l'asile, notamment pour des apprentissages. Il nous raconte, accompagné de Eti Seyed Ehtesham Addin Forouzanmehr, qui réalise aujourd'hui un apprentissage.

Pourquoi avez-vous décidé d'engager des personnes relevant de l'asile ?

Guy Gaudard: Parce qu'on peut compter sur leur fiabilité, leur envie de travailler, d'apprendre et de rester au sein de l'entreprise. Ce sont parfois des valeurs qui peuvent manquer à notre jeunesse. On entend que les personnes issues de l'asile sont oisives. C'est un slogan politique. La plupart veulent travailler et s'intégrer. Et elles ont des compétences. Nous devons leur proposer un travail, pour les faire sortir de l'aide sociale et leur permettre d'être actives au sein de notre société et économie.

Vous avez engagé un demandeur d'asile comme apprenti. Titulaire d'un permis N, il n'avait donc pas encore reçu de réponse sur sa demande d'asile. N'aviez-vous pas de crainte d'investir en lui et qu'il soit ensuite renvoyé dans son pays ?

Non, non. Une seule fois nous avons frôlé le départ d'un employé, qui allait perdre son permis. Mais les choses sont ensuite entrées dans l'ordre. Les autorités ont été à l'écoute. Dans une autre situation, c'était un apprenti qui venait d'obtenir son CFC mais à qui on refusait le droit de travailler. Engager des

personnes issues de l'asile a toujours été une bonne chose pour l'entreprise, et pour l'équipe.

Justement : comment les différences culturelles se vivent-elles au sein de l'entreprise ?

L'ambiance est très bonne. Et c'est lors des matchs de foot que cela ressort le plus ! Évidemment, il faut tenir compte des sensibilités de chacun. Selon les pays d'origine, il peut y avoir des tensions. Il faut organiser les équipes en fonction.

Avez-vous dû mettre en place quelque chose de spécial dans l'entreprise ?

Le niveau de français à l'oral et à l'écrit est le plus grand défi. Avec la recherche d'un logement. En plus des cours de français dispensés par l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants), nous proposons aux apprentis de suivre des cours d'appui. C'est une bénévole qui les accompagne.

Et bien évidemment, c'est un investissement en temps, en encadrement. Je me suis par exemple porté garant pour un appartement. On ne peut dire « j'ai besoin de vous pour mon entreprise » et les laisser se débrouiller seuls. Ces apprenti·es sont confrontées à un tas de facteurs inconnus.

L'accompagnement peut prendre du temps, 2 ans je dirais, mais c'est un investissement qui en vaut la peine : ces jeunes veulent bosser et rester dans l'entreprise.

Pouvez-vous nous parler à nouveau du parcours de cet apprenti iranien, dont vous avez mentionné l'expérience à la Conférence sur l'asile ?

Le mieux c'est qu'il vienne lui-même en parler.

Guy Gaudard se lève pour inviter Eti Seyed Ehtesham Addin Forouzanmehr à nous rejoindre. Il s'assied avec nous.

Eti Seyed Ehtesham Addin Forouzanmehr, pouvez-vous nous expliquer pourquoi avoir un jour sonné chez Gaudard Énergies ?

Ayant étudié en Iran, je voulais poursuivre mes études universitaires en Suisse. Mais on m'a dit que mes diplômes n'étaient pas reconnus. Je devais donc changer d'idée, et comme je ne voulais pas rester à la maison à ne rien faire, il fallait trouver un travail. J'ai envoyé plus de 80 postulations. Presque toujours, on me répondait que mon CV était très bon, mais que.... Ça ne fonctionnait pas.

Avez-vous reçu des explications précises ?

Non, pas vraiment. Mais je pense que le permis N n'était pas évident pour les employeurs. Or, un jour, une connaissance me parle de M. Gaudard, un entrepreneur qui est accessible. Je suis donc venu le voir. Il m'a d'abord engagé pour un stage. Puis, j'ai pu commencer un préapprentissage, puis un apprentissage. C'était un miracle qu'on m'engage avec un permis N !

Guy G.: il faut dire qu'Eti alignait les 6 aux examens. Les examinateurs se demandaient comment c'était possible ; on avait peur qu'il s'ennuie.

Eti F.: j'ai commencé comme apprenti électricien de montage, puis comme ça marchait bien et que c'était facile, je suis monté de niveau pour devenir installateur électri-

cien. Et comme ça allait toujours bien, j'ai demandé à faire l'apprentissage de planificateur électricien, le 3^e [et plus haut] niveau, et l'entreprise a accepté. Je remercie l'équipe pour son soutien.

Et quels sont vos objectifs maintenant ?

Je veux terminer mon apprentissage et ensuite on m'a dit que je pouvais demander le permis B [*actuellement Eti est titulaire du permis F*]. Pour la suite, j'ai plein de projets associatifs, de hobbies. J'aime apprendre. Mais ce sera pour après.

Et si vous aviez un message à faire passer aux personnes issues de l'asile qui cherchent un travail, quel serait-il ?

[Il réfléchit] Un message ? Il faut commencer ! Et ne pas se décourager.

Et vous M. Gaudard, si vous aviez un message à faire passer ?

J'estime qu'il n'y a aucune raison de priver quelqu'un de son droit de travailler. Permis N ou F, ils en ont le droit.

Propos recueillis par LAURINE JOBIN

PERMIS N ET DROIT AU TRAVAIL

Les titulaires du permis N ont l'interdiction de travailler tant qu'ils séjournent dans un Centre fédéral d'asile (CFA), soit au maximum 140 jours. Une fois attribué-es à un canton, les titulaires de permis N ont le droit de travailler. L'entreprise qui veut recruter un permis N doit demander une autorisation auprès de l'autorité cantonale compétente. L'autorisation dépend de la situation sur le marché du travail local et des secteurs d'activités. À compétences égales, les personnes déjà résidentes en Suisse sont en principe prioritaires.

PERMIS F ET B RÉFUGIÉS

Il n'existe aucune restriction à l'entrée sur le marché du travail.

Toutes les infos sur : asile.ch/emploi/engager-comment-faire/

Une charte pour l'inclusion

FAVORISER ET VALORISER L'INCLUSION

DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET MIGRANTES EN ENTREPRISE

LACHARTE
de l'inclusion
des personnes
réfugiées
et migrantes en
entreprise.

À l'occasion de la journée mondiale des personnes réfugiées du 20 juin 2024, SINGA, Yojoa et l'association Découvrir s'associent pour lancer la première Charte suisse sur l'inclusion des personnes ayant une expérience de l'asile ou de la migration en entreprise. Un projet que nous souhaitons élargir aux acteurs et actrices de l'insertion professionnelle.

Nous savons aujourd'hui que l'inclusion de la diversité stimule la créativité, améliore les performances économiques et sociales des entreprises, et rend leur marque employeur plus attractive. Dans un contexte où de nombreux secteurs font face à une pénurie de main-d'œuvre, les talents des personnes migrantes et réfugiées demeurent souvent inexploités.

C'est pourquoi SINGA, Yojoa et l'association découvrir, trois associations actives dans l'insertion professionnelle de personnes issues de la migration, proposent cette Charte comme un outil permettant aux entreprises de réfléchir à leur stratégie globale en matière d'inclusion. Les entreprises signataires s'engagent à travers des actions concrètes et bénéficient d'un espace pour partager les meilleures pratiques en la matière avec leurs pairs. C'est aussi une opportunité de mieux connecter le secteur privé avec des acteurs associatifs ayant développé des services et solutions innovantes.

Les organisations à l'origine de cette initiative s'engagent à suivre et à réviser annuellement les différentes actions réalisées par les entreprises, à assurer une méthodologie et une évaluation communes ainsi qu'à partager une documentation utile et mise à jour avec

les entreprises désireuses d'employer des personnes ayant le statut de réfugié par exemple. Le but étant aussi de faire front commun avec d'autres associations œuvrant dans le même secteur.

UNE INITIATIVE À SUCCÈS DÉJÀ EN PLACE

Une charte similaire lancée par SINGA existe déjà en France avec une soixantaine de signataires. La Charte suisse engage les entreprises signataires à réaliser entre 2 et 3 activités concrètes par an (par exemple, avoir des processus RH plus inclusifs, offrir des opportunités de mentorat à leurs employés, ou ouvrir leur chaîne d'approvisionnement aux entrepreneurs issus de l'immigration).

SOIRÉE DE LANCEMENT LE 20 JUIN 2024

18 h - La Collective , rue de l'École de Chimie 4, Genève

Une soirée de lancement sera organisée à Genève avec des entreprises intéressées à signer la Charte et des témoignages de talents issus de la migration. Un moment important d'échanges et de réseautage.

**Vous voulez en savoir plus sur cette initiative ?
Toutes les informations sur inclusionentrepise.ch**

Soft skills : l'atout négligé de l'expérience migratoire

Lorsque Marion, responsable d'un centre Regus¹ à Genève, a sollicité Yojoa pour trouver un ou une stagiaire, nous savions que cela pourrait être une belle opportunité. Elle avait besoin de quelqu'un pour la soutenir dans la gestion de son centre. Non seulement ce stage représentait une occasion d'apprendre de nouvelles compétences, mais en plus nous avions le candidat parfait : Najibullah.



Najibullah, réfugié en Suisse depuis quelques années, avait toutes les peines à trouver un stage qui validerait son année à l'École Hôtelière de Genève. Sur notre conseil, il envoya donc sa candidature à Marion, et il obtint la place de stage.

Pourquoi Najibullah a-t-il été choisi parmi les autres candidates reçues en entretien ?

Pour Marion, c'est son attitude et ses compétences relationnelles qui ont fait la différence. Elle l'a trouvé particulièrement motivé et déterminé, elle a été impressionnée par sa capacité à pouvoir s'adapter à

différentes situations, son esprit d'équipe et sa capacité à gérer des situations de stress. Autant de compétences que Najibullah a développées durant son parcours, et à son arrivée en Suisse. Exposé à des situations extrêmes sur la route depuis son pays d'origine, l'Afghanistan, Najibullah a puisé des ressources qui lui ont permis de franchir les obstacles et d'être là où il se trouve aujourd'hui. En Suisse, il a dû acquérir une nouvelle langue, les codes d'une nouvelle culture, apprendre à naviguer dans l'administration et bien plus encore. Il a dû s'adap-

ter, trouver des solutions, gérer son stress, son budget, lire et comprendre des situations complexes afin de prendre la meilleure solution. Il a rencontré des personnes qui l'ont aidé, il a aidé d'autres personnes, il a vécu la solidarité et l'esprit d'équipe. Ces compétences lui ont permis de terminer un CFC de cuisinier, de commencer des études à l'École Hôtelière de Genève, et accessoirement, de devenir champion suisse de taekwondo.

Comme Najibullah, de nombreuses personnes réfugiées ont été amenées à mobiliser des ressources et qualités personnelles à travers leurs expériences de vie et d'exil. Ces compétences, bien qu'acquises dans des contextes difficiles, sont aujourd'hui des atouts majeurs dans le monde professionnel.

Contrairement aux qualifications techniques qui s'acquièrent à travers la formation ou la pratique, ces compétences douces ou «soft skills» représentent un ensemble de capacités interpersonnelles et comportementales qui définissent la manière dont nous interagissons avec autrui, gérons nos émotions et résolvons les problèmes. Elles sont de plus en plus importantes aujourd'hui.

En effet, les employeureuses recherchent des candidat·es capables de s'adapter à un environnement de travail en évolution rapide, de collaborer efficacement avec leurs collègues et de résoudre les problèmes de manière créative. Ces qualités deviennent un critère de sélection essentiel pour les entreprises qui souhaitent constituer des équipes performantes et innovantes.

YOJOA - YOUTH JOB ACCELERATOR

L'association Yojoa a pour mission d'accélérer l'inclusion professionnelle de jeunes issu·es de la migration, d'accompagner les entreprises et organisations vers davantage de diversité et d'inclusion. yojoa.co

Selon une enquête réalisée par le réseau social LinkedIn en 2022, 80 % des recruteurs affirment que les *soft skills* sont plus importantes que les *hard skills* pour le recrutement. 93 % des recruteurs ont du mal à trouver des candidats avec les *soft skills* adéquates².

Comment révéler et renforcer ces compétences? Notre association a développé un programme spécifique visant à valoriser ces qualités chez les jeunes issues de la migration que nous accompagnons. Cet atelier intensif d'une semaine offre aux participantes l'opportunité de retrouver confiance en elles et eux, d'identifier leurs forces, de comprendre et de gérer leurs émotions, et de renforcer leur capacité à collaborer et à s'entraider. À travers une série d'activités interactives et de jeux de rôle, les jeunes apprennent à reconnaître leurs points forts et à les mettre en valeur dans un contexte professionnel. Ils et elles acquièrent également des compétences essentielles telles que la communication efficace, la résolution de problèmes et la gestion du stress, qui leur seront utiles tout au long de leur carrière. Enfin et surtout, nous les encourageons à cultiver leur singularité et à faire de leur expérience personnelle un atout dans leurs futures opportunités professionnelles, quel que soit le secteur d'activités concerné (bancaire, santé, logistique, juridique, etc.).

Reconnaître les compétences des personnes réfugiées, c'est leur permettre de développer pleinement leur potentiel sur le marché du travail et contribuer à construire une société plus inclusive et résiliente.

EMMANUELLE WERNER GILLIOZ
Cofondatrice et directrice de Yojoa

1 Regus est une entreprise qui loue des espaces de travail aux particuliers et aux entreprises.

2 [linkedin.com/pulse/most-valuable-soft-skills-work-get-hired-by-linkedin-news](https://www.linkedin.com/pulse/most-valuable-soft-skills-work-get-hired-by-linkedin-news)

Incendie du foyer des Tattes.

La responsabilité de l'État était engagée

Ce jour-là, j'étais dans le foyer. J'y pense encore aujourd'hui. Merci aux avocates et à Solidarité Tattes de n'avoir pas lâché. Vous avez montré que la justice peut être rendue et qu'elle peut donner de la dignité à toutes les personnes. Merci encore.

Le 4 juin 2024, la salle d'audience du Palais de justice était pleine pour entendre le verdict de la Cour d'appel dans l'affaire de l'incendie du foyer des Tattes survenu le 17 novembre 2014. Un jugement reconnaissant enfin la responsabilité de l'État de Genève en la personne du coordinateur de sécurité incendie de l'Hospice général, condamné pour homicide et lésions corporelles par négligence. Celui-ci avait été disculpé par le Tribunal de police en première instance. Les juges d'appel ont confirmé les condamnations de deux agents de sécurité et d'un résident du foyer.

10 ans après le sinistre, les victimes voient donc enfin un début de justice rendue. 150 personnes vivaient dans cet immeuble du foyer d'hébergement des Tattes lorsqu'un feu s'est déclaré dans l'une des chambres. Un système d'alarme non relié à la centrale des pompiers, des portes coupe-feu qui se sont révélées être un piège fatal pour Fikre, un jeune demandeur d'asile mort asphyxié par la fumée, des habitants non formés aux comportements à en cas de sinistre... 40 personnes se sont défénestrées, dont 10 gardent de lourdes séquelles et des handicaps.

Sur les marches du Tribunal, les trois avocates des victimes, Laila Batou, Sophie Bobillier et Magali Buser, ont insisté sur le rôle déterminant joué par la société civile, en



particulier Solidarité Tattes, association née suite à cette tragédie, dans cette procédure sinuuse. Une mobilisation essentielle tant les méandres de la justice auraient poussé à baisser les bras. Viviane Luisier, l'une des chevilles ouvrières de Solidarité Tattes, a rappelé par ailleurs que nombre de victimes du sinistre ne sont plus là pour entendre ce verdict. Et d'appeler le canton et la Confédération à octroyer des permis B à celles résidant encore sur notre territoire et la réparation qui leur est due, ainsi qu'à leurs familles.

La procédure civile pour l'octroi des dédommages se poursuivra. Les avocates s'attendent néanmoins à un recours de l'État et que l'affaire soit portée au Tribunal fédéral. Quel qu'en soit le résultat, l'audience publique malgré une acoustique difficile, a au moins permis à certaines des victimes et à leurs amis présents de voir que la justice est aussi là pour défendre les droits des plus faibles.

SOPHIE MALKA

Bureaux de plainte dans les CFA. À développer et autonomiser !

Les autorités ont publié un rapport d'évaluation relatif aux bureaux de plaintes mis en place dans deux CFA (Bâle et Zurich) à titre pilote. Demande récurrente des organisations et de la CNPT après les dénonciations de graves violences commises à l'encontre des résidents des centres - des plaintes pénales sont en cours - ces bureaux doivent permettre aux requérant·es d'asile et au personnel de signaler abus de pouvoir ou violences. Le rapport témoigne que la plupart des objectifs ne sont pas encore atteints, et notamment que les résidents ne sont pas suffisamment informés de l'existence de ces bureaux. Il recommande l'extension de ces bureaux, mais « pas sous leur forme actuelle ». Ceux-ci devraient être « institutionnellement indépendants » des autorités. Il s'agirait également d'améliorer leur « acceptabilité » par le personnel du SEM.

SMA

Violences dans les Centres fédéraux. À nouveau

LA RTS a révélé le dépôt de six plaintes contre des agents de sécurité et le contre le Secrétariat d'Etat aux migrations pour violences perpétrées entre mars et mai 2023 au Centre fédéral d'asile (CFA) des Rochat (VD). Des requérant·es d'asile mineurs non accompagnés ont témoigné au micro de la RTS des actes subis : clé de bras, plaqueau au sol, jets de spray au poivre et détention arbitraire. Ce n'est pas la première fois que ce genre de violences se produit dans un CFA. La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) avait déjà tiré la sonnette d'alarme après avoir visité ce centre et demandé un véritable encadrement socio-éducatif des mineurs.

SMA

Abandonné·es dans le désert, grâce aux fonds européens

Une enquête menée par le consortium de journalistes *Lighthouse report* avec de grands médias internationaux (dont le *Washington Post*, *Der Spiegel*, *El País* et *Le Monde*) a révélé des opérations massives d'expulsions forcées de personnes migrantes menées en Afrique du Nord grâce aux fonds européens.

L'enquête *Dump desert* documente le recours au profilage racial et à une force excessive visant presque exclusivement les Noirs. « Les réfugiés, les travailleurs migrants et même les résidents sont appréhendés en fonction de la couleur de leur peau, embarqués dans des bus et conduits au milieu de nulle part, souvent dans des zones désertiques et arides. Là, ils sont laissés sans assistance, sans eau et sans nourriture. D'autres sont emmenés dans des zones frontalières où nous avons entendu dire qu'ils étaient vendus par les autorités à des trafiquants d'êtres humains et à des gangs qui les torturent en échange d'une rançon ».

Ce système de déplacements massifs et d'abus serait connu de Bruxelles depuis des années, mais aussi rendu possible grâce à l'argent, à l'équipement, aux renseignements et aux forces de sécurité fournis par l'UE et les pays européens, explique *Lighthouse report*.

SMA

Lighthouse report, Desert Dump, 21 mai 2024

EN SAVOIR PLUS
asile.ch

AGENDA

5 septembre 2024, 14 h - 20 h

Lausanne, CHUV

Prendre soin de la petite enfance dans un contexte de migration

Le MASM (Médecin Action Santé Migrant·es) et le service de la pédiatrie du CHUV organisent un colloque clinique pour les professionnels de la petite enfance, suivi d'une conférence tout public à 18 h 30, de la D^r Claire Mestre, psychiatre et anthropologue. Le colloque intitulé « Inventer des pratiques, agir pour l'équité » vise à sensibiliser les professionnel·les de l'enfance à porter une attention toute particulière à la santé globale du·de la réfugié·e en âge préscolaire, à proposer des recommandations pour des soins et un accompagnement de qualité et à encourager les échanges et les collaborations entre les professionnel·les de Suisse romande. La conférence de la D^r Claire Mestre *La culture contre l'exclusion : pour les bébés et les enfants exilés* nous invite à penser l'accès à la culture dès le plus jeune âge pour inscrire le petit enfant réfugié dans la société d'accueil.

SAVE THE DATE

21 septembre - Nuit des musées

Lausanne

Événement autour des 20 ans de l'aide d'urgence organisé par l'EPER dans le cadre de la Nuit des musées

28 septembre - Dès 14h

Berne

Grande manifestation : *Entre nous pas de frontières - une société ouverte pour tou·xtes !*

Départ Schützenmatte jusqu'à la Place fédérale

Plus d'évènements à retrouver sur asile.ch/agenda

asile.ch

C/O VIVRE ENSEMBLE

CP171

1211 GENÈVE 8

022 320 60 94

info@asile.ch

RÉDACTRICE EN CHEF

Sophie Malka

sophie.malka@asile.ch

COMITÉ DE RÉDACTION

Danielle Othenin-Girard (NE)

Marie-Claire Kunz (GE)

Anouk Piraud (GE)

Louise Wehrli (NE/GE)

Marie Bonard (GE)

Camilla Alberti (BE/VD)

Julia Huguenin-Dumittan (NE)

RESPONSABLES

DE PROJETS

COMPTOIR DES MÉDIAS

Elodie Feijoo

elodie.feijoo@asile.ch

RÉFUGIÉ·ES & EMPLOI

Laurine Jobin

laurine.jobin@asile.ch

STAGIAIRE

Juliette de Montmollin

CORRECTRICE

Catherine Forster

GRAPHISME

l-artichaut.ch

COMMANDES & ABONNEMENTS

Laura Grizzo

documentation@asile.ch

asile.ch, c'est...

>la revue d'information

>la plateforme de documentation avec notamment :

- des statistiques de l'asile vulgarisées avec infographies
- des préjugés déconstruits, faits et chiffres à l'appui
- la procédure d'asile, les statuts et les droits expliqués
- un glossaire, des contacts utiles, un agenda de l'asile

>des actions de sensibilisation aux préjugés sur l'asile auprès...

- des jeunes et du grand public > ateliers et quiz
- des journalistes > Le Comptoir des médias
- des employeurs et employeuses > Réfugié·es & Emploi

...informer, pour défendre et renforcer les droits des personnes réfugiées

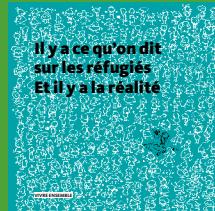
Suivez-nous sur les réseaux sociaux
NOUVEAU sur Instagram > [_asile.ch_](https://www.instagram.com/asile.ch/)



>des publications



Réfugié·es & emploi. Au-delà des idées reçues
Brochure et podcasts



Brochure préjugés
Quiz en ligne (fr/all/it)
asile.ch/prejuges



Après l'arrivée
BD reportage,
CHF 10.-
gratuit en cas d'abo



Mémo[ts] à l'intention
des journalistes
pour parler d'asile et
de migrations

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

1 abo = 5 numéros pour 20 CHF par année

- Tu as moins de 25 ans ? Abonne-toi à notre revue pour 1 CHF symbolique
Et reçois 5 numéros durant une année en PDF ou dans ta boîte aux lettres
- Déjà abonné·es ? Soutenez-nous par un don ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous, offrez un abonnement à asile.ch

IBAN CH 3809 00000 01200 95841



ISSN 2673-8570

